

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° 20TIC16**  
**MISE A DISPOSITION D'UN PROGICIEL DE GESTION DES MARCHES**  
**PUBLICS ET PRESTATIONS DE MAINTENANCE ASSOCIEES**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le marché public de techniques de l'information et de la communication n°20TIC16 conclu avec la société AGYSOFT pour la mise à disposition d'un progiciel de gestion des marchés publics et prestations de maintenance associées,

Vu les articles R.2194-2 (service supplémentaire devenu nécessaire), R.2194-4 (mise en œuvre de la clause de variation de prix) et R.2194-8 (modification de faible montant) du Code de la commande publique,

Considérant la nécessité d'adjoindre le module « Délégation de Service Public », pour une durée de 12 mois,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Un avenant est conclu avec la société AGYSOFT, modifiant le montant du marché.

**Article 2 :**

Le montant de l'avenant s'élève à 500 €/HT (600 €/TTC), soit une plus-value de 0,94 % par rapport au montant initial révisé du marché, portant le montant total du marché à 53.846,22 €/HT (64.615,46 €/TTC).

**Article 3 :**

L'avenant intègre au marché la mise à disposition du module « Délégation de Service Public » pour une durée d'un an.

Les autres clauses du contrat restent inchangées.

**Article 4 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 9 janvier 2025,

Par délégation du Conseil municipal,  
Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois

**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le  
site Internet de la Commune :

0 9 JAN. 2025



Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20250109-DEC2025-04-DE  
Date de télétransmission : 09/01/2025  
Date de réception préfecture : 09/01/2025